

CR réunion ETR formation ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

Date : 12/06/2018, de 9h30 à 16h30

Présents : CT 38 : Arnaud BECKER, Sébastien PRAT, CT 42 : François CARTON , CTR : Olivier GERMOND, Ligue AURA : Dominique Fevre, Claude CHEMELLE, Cristol BELLISSENT, 69, futur formateur, invité : Lucas LIBERCIER

Excusés : CT 07 : Damien Le Turdu, CT 26 : Johnny CHARPENTIER, CT 69 : Stéphane MASSIN, Bastien DE LATTR, Ligue AURA : Raphaël KERVELLA, Pascal SERRA

SOMMAIRE

1. Informations sur les brevets fédéraux	1
1.1. Brevet fédéral initiateur montagnisme : cursus, règlement, obtention par VAEF.....	1
1.2. Brevet fédéral initiateur alpinisme et ski-alpinisme : cursus, règlement, obtention par VAEF ...	2
1.3. Brevet fédéral via ferrata : cursus, manips, programmation 1 ^{er} stage	2
2. Informations sur les CQP	4
2.1. CQP AESA (Animateur Escalade en Structure Artificielle) : cursus.....	4
2.2. CQPs en projet (ouvreur, équipeur)	5
3. Ré-édition mémento initiateur (ajouts, évolutions).....	5
4. Facturation des formateurs des CTs et projet de prix de vente des formations (proposition/discussion).....	5
5. Point sur les formations sécurité.....	6
6. Gestion des EPI : formation Béal pour formateurs ETR	6
7. Note de frais : mode d'emploi.....	6
8. Sujets non traités.....	7

1. Informations sur les brevets fédéraux

1.1. Brevet fédéral initiateur montagnisme : cursus, règlement, obtention par VAEF

Informations sur le cursus montagne : <http://www.ffme-rhone-alpes.com/formation/brevets-federaux-passeports/> : cursus, règlement, obtention par VAEF

Pré-requis du brevet : passeport montagne orange.

Durée : 5 jours formation initiale + 5 jours de stage pratique

Ce passeport peut être passé grâce au stage « Techniques de base montagne » qui regroupe sur 3 jours les différents modules du passeport montagne orange.

Ex. : <https://www.ffme.fr/club/fiche-evenement/1281/286.html>

VAEF : il est possible d'obtenir ce brevet par VAEF :

<https://www.ffme.fr/formation/page/v-a-e-federale.html>

Critères de VAEF :

- présenter son dossier de VAEF à la ligue
- un instructeur doit valider le dossier s'il connaît le candidat. Dans le cas contraire, une séance d'encadrement sera effectuée par le candidat pour justifier de son expérience.
- le dossier est validé (ou non) et envoyé au service formation nationale qui délivre ensuite le brevet fédéral au candidat

1.2. Brevet fédéral initiateur alpinisme et ski-alpinisme : cursus, règlement, obtention par VAEF

Informations sur le cursus montagne : <http://www.ffme-rhone-alpes.com/formation/brevets-federaux-passeports/> : cursus, règlement, obtention par VAEF

Initiateur alpinisme

Pré-requis du brevet : passeport alpinisme violet (terrain d'aventure) + passeport alpinisme vert (sécurité sur glacier) + passeports alpinisme bleu (assurance en mouvement, neige et glace).

Durée : 5 jours formation initiale + 5 jours de stage pratique

Initiateur ski-alpinisme

Pré-requis du brevet : passeport ski-alpinisme violet (sécurité sur glacier) + passeport alpinisme vert (neige et avalanche) + passeports alpinisme bleu (assurance en mouvement, neige et glace).

Durée : 5 jours formation initiale + 5 jours de stage pratique

VAEF : il est possible d'obtenir ces deux brevets par VAEF (voir partie précédente pour les conditions de VAEF).

1.3. Brevet fédéral via ferrata : cursus, manips, programmation 1^{er} stage

« Nouveau brevet » (qui remplace l'ex-moniteur via-ferrata)

Présentation de la formation : https://www.ffme.fr/formation/stage-fiche/FMT_VFINI.html

Texte réglementaire : https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/formation/reglement/LDP_VFINI.pdf

Durée : 5 jours formation initiale (2 jours d'allègement pour les initiateurs alpinisme : encordement, progression en mouvement) + 5 jours de stage pratique avec 5 via ferrata au minimum

Pré-requis :

- justifier d'une expérience personnelle en via-ferrata par une liste attestée comprenant au minimum : 10 VF de niveau D et 5 VF de niveau ED.
- 18 ans
- nombre de stagiaires limité à 8 max. Effectif des publics supports défini : 4 au minimum par stagiaire ; nombre de mises en situation pratique également : 2 au minimum.

Techniques à voir au cours de la formation :

- Relais
- Rappel (moulinette guidée, rappel, rappel débrayable)
- Progression en mouvement
- Aides au second :
- Mouflage boucle
- Mouflage simple
- Encordement (noeud de chaise double, noeud papillon, noeud de huit)
- Gestion des anneaux de corde

Apports théoriques :

- La FFME
- Les règles d'encadrement en France
- Historique des via ferrata (se référer aux cahiers de l'AFIT)
- L'équipement en via ferrata et via cordata (différentes étapes d'un chantier via ferrata)
- Le matériel spécifique en via ferrata (type de matériel, gestion, contrôle...)
- Notions de physiques élémentaire : le facteur de chute

Programmation : 1^{er} stage CT42, WE 18/19 mai

WE 14 /15/16 juin 2019 (mise en application) Loire Initiateur Via Ferrata

Question François CARTON : est-il possible de proposer cette formation pour les profs de l'éducation nationale ?

2. Informations sur les CQP

2.1. CQP AESA (Animateur Escalade en Structure Artificielle) : cursus

Infos : <https://www.ffme.fr/formation/page/certificat-de-qualification-professionnelle-animateur-escalade-sur-structure-artificielle.html>

Et voir doc en PJ.

Contenu de formation : <https://www.ffme.fr/uploads/formation/cqp-aesa/validation-blocs-de-competences.pdf>

SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS DU CQP AESA

	VEP MSP	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Compétences certifiées	Gérer son groupe en sécurité en escalade sur structure artificielle	Accueillir les publics enfants, adolescents, parents et adultes avant, pendant et après la séance	Encadrer des séances d'escalade dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et en s'appuyant sur les références fédérales	Dynamiser le groupe dans et autour de l'activité escalade	Intégrer l'activité de l'animateur dans le fonctionnement de la structure	Assurer la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident
Lieu de la certification	En centre de formation	Au poste de travail		En centre de formation	En centre de formation	Exigence préalable à l'entrée en formation
Type de certification	Mise en situation pédagogique lors d'une séance de découverte de l'escalade en moulINETTE	Mise en situation pédagogique lors d'une séance d'initiation à l'escalade en tête		Entretien portant sur la mise en place d'un événement et d'une session de validation de passeports escalade au sein de la structure d'accueil	Entretien portant sur la gestion des EPI et de la SAE au sein de la structure d'accueil	Etre titulaire du PSCI
Durée	1 heure + entretien de 30 minutes max	1h30 à 2h + entretien de 30 mn max		30 minutes	30 minutes	
Evaluateur(s)	Binôme désigné par l'organisme de formation habilité	Binôme composé du tuteur du candidat et d'un évaluateur désigné par l'organisme de formation habilité		Binôme désigné par l'organisme de formation habilité	Binôme désigné par l'organisme de formation habilité	

CQP AESA : décision prise de mettre en œuvre ce CQP lors du comité directeur du 24/03/2018

L'ETR est sollicitée pour intervenir (diffusion de l'information, tutorat en club, interventions ponctuelles ou formateur «réfèrent»).

Modèle de gestion : ligue en tant que qu'OF habilité par la FFME et gestion locale : inscription, formation, financement

- Mise en place en AURA

Organisation de la formation : initiateur SAE et escalade pour faire les modules 2 et 4 et modules 1 et 3 dispensés en tant que CQP.

Cette formule demande un habillage en communication pour rester simple et lisible (et une vérification réglementaire puisque seule la fédération peut déléguer son habilitation).

De même, la Ligue et les formateurs pourront communiquer sur les allègements possibles, notamment sur les stages initiateurs SAE.

- Lieu et calendrier

Lyon, début de la formation janvier 2019. Initiateur escalade à la Toussaint 2018 et Test technique à situer en octobre ou novembre.

- Equipe de formateur

ETR Auvergne-Rhône-Alpes : instructeur escalade FFME pour la partie formation terrain et un CT pour la partie administrative ?

2.2. CQPs en projet (ouvreur, équipeur)

Voir doc en PJ.

3. Ré-édition mémento initiateur (ajouts, évolutions)

Les évolutions sont principalement :

- l'ajout d'informations sur la vitesse (sécurité, assurance),
- l'adaptation aux nouveaux passeports (par modules),
- l'adaptations à la formation professionnelle (DE).

Les nouveaux mémentos (édition 2018) et les passeports (ré-édition) ont été distribués aux instructeurs escalade présents et le seront aux autres formateurs, sur demande à Voiron (bureau de la Ligue).

4. Facturation des formateurs des CTs et projet de prix de vente des formations (proposition/discussion)

Présentation Claude Chemelle : les propositions et discussions seront validées par la commission formation et le comité directeur de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Demande CT42 :

- plus de prise en charge préparation du stage
- rémunération :

forfait déplacement 0,50€/km

taux horaire : 42€/h

- journées du dimanche payées double
- Rajouter un cadre supplémentaire sur les séances pédas

Demande CT38 :

- Rajouter un cadre supplémentaire sur les séances pédas

Discussion /piste d'évolution :

- ajouter une journée de préparation des stages sur les formations « longues » (une semaine)
- augmenter la rémunération journée des formateurs
- système d'intéressement en fonction du nombre de stagiaires
- augmenter le prix des stages
- aide au co-encadrement avec les DE escalade stagiaire perfectionnement sportif
- une journée formateur rajoutée à partir de 10 stagiaires

5. Point sur les formations sécurité

Bilan 2018 envoyé en document joint mais non abordé en réunion par manque de temps.

Sébastien Prat (CT38) alerte sur la durée consacrée pour l'apprentissage de la parade en bloc et du nombre de personne potentiel (20 à 30).

6. Gestion des EPI : formation Béal pour formateurs ETR

Proposition est faite par François CARTON d'une formation Béal sur la gestion des EPI et à destination des salariés techniciens de l'ETR. Cette formation de deux jours pourrait être assurée gracieusement par Reynald Quatrehomme à Vienne (38). Elle est validée par une attestation de formation de gestionnaire EPI Béal. Plus d'info sur [Beal inspect](#)

7. Note de frais : mode d'emploi

Le formulaire de la Ligue est annexé à ce compte rendu pour faciliter les démarches de remboursement. Comme exigé partout, il doit être accompagné des pièces justificatives originales pour la comptabilité et les contrôles (éventuels ou déjà vécus). Le co-voiturage ou transport en commun est privilégié.

8. Sujets non traités

Attribution instructeur escalade pour les DE perfectionnement sportif

Nouveautés initiateurs escalade (information/discussion)

- o Textes
- o Manips
- o Mémentos

Programmation saison prochaine (objectifs, nouveautés, programme prévisionnel)

Instructeur escalade : besoin en formation initiale et en recyclage